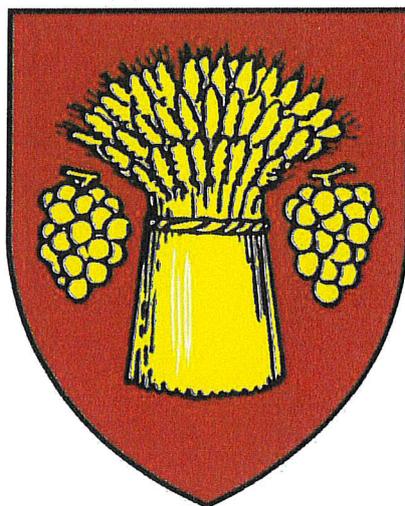


**Commune de Vich, Procès-verbal No 9, 2021/2026  
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL  
à la salle des Pralies  
le 5 décembre 2023 à 20h00**



## Table des matières

1. Appel nominal .....	81
2. Adoption du procès-verbal du 10.10.2023.....	81
3. Adoption de l'ordre du jour proposé .....	81
4. Intervention des délégués des instances intercommunales.....	81
5. Préavis n°04/2023-2024 – Budget du ménage communal pour l'année 2024 .....	82
6. Préavis n°05/2023-2024 – Participation communal au fonds régional pour une mobilité collective et pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 104'400.00 .....	83
7. Préavis n°06/2023-2024 – Etablissement d'une zone réservée communale conformément à l'article 46 LATC .....	84
8. Nomination d'une commission pour l'utilisation de caméras de vidéosurveillance...	85
9. Liste des préavis connus pour la séance suivante.....	85
10. Communications Municipales.....	85
11. Communications du bureau.....	87
12. Divers et Propositions individuelles.....	87
13. Clôture de la séance.....	88

Le **Président**, M. **Christian BRONSIL** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduite par M<sup>me</sup> **la Syndique**.

### 1. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **25** membres présents sur 35, 4 excusés, 1 absent *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10.10.2023.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. M. **Jean-Claude BISSAT** demande de modifier p.72 « mais reste un problème de zone qui n'a pas été accepté par le Canton. » par « un plan d'affectation qui n'est pas finalisé ».

Nous passons au vote.

*Le procès-verbal 10.10.2023 est accepté à l'unanimité 24 OUI*

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité 24 OUI*

M. **David KOUTANGNI-GERVAIS** arrive après l'appel, il n'a pas pris part aux votes point 2 et 3.

### 4. INTERVENTION DES DÉLÉGUÉS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le **Président** donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

#### AISE

M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** a participé à la séance du 30 octobre 2023 avec M<sup>me</sup> **Sao DANZ** et M. **Christian BRONSIL** qui a pris sa place de suppléant, M. **David GERVAIS-KOUTANGNI** étant excusé. Il y a un nouveau directeur de l'Esplanade M. **Guillaume STROMBINO**. Membre du Conseil Communal de Le Vaud et jeune papa d'enfants concerné par l'Esplanade. Le préavis du budget 2024 a été accepté. Une interpellation refusée sur la clinique dentaire, car il était demandé que la clinique dentaire soit intégrée dans le CODIR de l'AISE. Ceci est impossible car les statuts de la clinique dentaire ne le permettent pas et pour rappel la clinique dentaire s'occupe de la caravane dentaire et fonctionne pour 37 communes du district de Nyon. Une seconde interpellation déposée par elle-même, sur l'occupation des locaux des villages du bas, soit Begnins, Vich, Coinsins et Duillier. Lors de la rentrée scolaire, Coinsins a ouvert trois nouvelles classes, donc la permutation des 5-6P et 7-8P s'est faite. Les 7-8P sont à Coinsins. Begnins va construire une nouvelle école pour les 1-4P, préavis déjà présenté au Conseil Communal et le bâtiment actuel libérera les classes pour le secondaire. Duillier rénove l'école avec des nouvelles classes. La question de son interpellation était : à la rentrée 2023, Duillier avait une classe de vide, Vich deux classes et Coinsins une, pourquoi ne pas en premier lieu utiliser ces classes avant de penser à agrandir ? Attendons-nous un

« boom » de la population ? Le Directeur a répondu que toutes ces classes sont les bienvenues à plus ou moins long terme et seront utilisées, qu'il prévoyait de demander l'extension pour l'école de le Vaud. C'est à travers l'AISE que les communes payent les loyers des écoles. Donc M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** espère que ce n'est pas trop de classes de prévues. Les charges de l'AISE s'élèvent à 6 millions et sont réparties entre les communes selon le nombre d'habitants et le nombre d'élèves. 50% des charges sont représentées par les loyers des écoles.

M. **David MARET** demande ce qu'il en est de l'intervention faite à propos des restaurants scolaires lors du dernier Conseil. Certains conseillers ayant précisé que le restaurant ne fonctionnait pas. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** a répondu qu'une réflexion a été demandée sur à ce propos auprès du CODIR.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Mark TRITTEN** trouve bien que ces questions soient posées et débattues. Il constate que les charges de 50% des loyers des écoles sont bien budgétées, mais constate que le budget est parfois insuffisant pour du matériel scolaire. Certains enfants doivent se prêter des livres. Le **Président** précise que les livres scolaires ne sont pas de la compétence de l'AISE, par contre le système scolaire et éducatif oui et cette demande sera reportée au Directeur, nous confirme M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN**.

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande qui définit les constructions de futures classes ? est-ce de la compétence communale ou de l'AISE ? Qui pousse à faire de nouvelles classes ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que ceci dépend des communes. A Begnins pour le secondaire qui prend beaucoup de places, le déplacement de cette école est de la volonté de la Commune. A Duillier la question se pose, les classes supplémentaires ne seront pas mis à l'inventaire si elles ne seront pas utilisées en a décidé la présidente du CODIR. L'AISE ne payera pas ces classes en trop.

M<sup>me</sup> **Cynthia BAGNOUD** demande qui est responsable du trajet jusqu'au bus à la sortie de l'école ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que 5 minutes avant l'école c'est de la responsabilité de l'école. Dans le bus et sur le trajet école-bus c'est l'AISE. De la maison à l'école à au bus scolaire (centre du village de domicile) c'est de la responsabilité des parents.

## **5. PRÉAVIS N°04/2023-2024 – BUDGET DU MÉNAGE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2024**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** indique que le budget présenté est déficitaire de 272'584 CHF. Le budget estimé avec une population de 1'200 habitants avec un taux d'imposition de 63%. De manière générale, toutes les augmentations connues de charges sont prises en compte, la participation aux associations intercommunales étant plus grande, ceci augmente les charges. L'optique de la Municipalité est de maintenir les réserves en absorbant ces coûts supplémentaires et de ne pas augmenter les taxes et les impôts.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°04/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question Nous passons au vote.

*Le Préavis n°04/2023-2024 est accepté à l'unanimité avec 25 OUI*

M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle a en sa Municipalité.

#### **6. PRÉAVIS N°05/2023-2024 – PARTICIPATION COMMUNAL AU FONDS RÉGIONAL POUR UNE MOBILITÉ COLLECTIVE ET POUR LA PÉRIODE 2024-2034 À HAUTEUR DE CHF 104'400.00**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** explique qu'à la suite de l'acceptation du plan climat, la pression augmente sur la mobilité douce. Les transports en commun deviendront de plus en plus écologiques. Afin d'inciter la population à utiliser la mobilité douce et les transports en commun, la région de Nyon travaille sur les points suivants :

Cadences : la cadence à la demi-heure pendant les heures de pointe sur la majorité des lignes, ainsi que le développement des bus nocturnes.

#### Accompagnements et aménagements :

- 81 aménagements dont le réaménagement du giratoire et l'arrêt de la Bichette ainsi que l'étude de la future passerelle pour les vélos sur l'itinéraire Vich-Gland Gare.

#### Promotion :

- Des accords avec les cars postaux pour l'obtention d'abonnements à prix spéciaux, plus flexible.
- Une application pour voir comment mieux voyager en transports en communs ou trouver un vélo, ou encore du covoiturage.
- 284'800 supports distribués par la Région depuis 2016.
- 6015 bénéficiaires des offres récompensant l'usage des transports publics entre 2016 et 2020

#### Axe 1 - Exploitation

- Essais de courses supplémentaires sur les lignes de bus régionales pour améliorer la cadence.
- Développement de solution de transport pour les besoins de déplacements de loisirs locaux

#### Axe 2 - Marketing :

- Développement des mesures incitatives et informatives afin d'encourager le report modal

#### Axe 3 - Innovation

- Transition de la flotte de bus vers l'hybride ou l'électrique
- Essais de bus autonomes sur les trajets transversaux

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°05/2023-2024.

Lecture du rapport de la commission des affaires régionales par M. **Roger BRAND**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°05/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion. Lui-même demande si les chiffres nommés par catégories dans le tableau sont indicatifs ? M. **Roger BRAND** répond que non, les sommes sont concrètes pour le développement du marketing. M. **Christian BRONSIL** trouve qu'il dépense beaucoup dans le marketing. Il demande s'il serait possible d'anticiper les préavis afin qu'ils puissent être discutés en avance en séance de Conseil Communal ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** précise que ce n'est pas possible. Les préavis sont de la compétence du Conseil Intercommunal et non communal. Le Conseil Communal est représenté par le délégué qui votera en son nom.

M. **Kurt TRITTEN** indique que le Conseil Régional a plus d'1 million de franc par an à dépenser. Il souhaiterait connaître chaque année les réalisations avec ce million disponible. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que c'est justement le rôle des délégués et trouve bien que ce point soit mis en début de séance.

M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** explique qu'avec les derniers 13 millions de 2010 à 2020 étaient prévus sur cinq ans et que cet argent a servi durant 13 ans. M. **Roger BRAND** précise que le million peut être dépenser en totalité ou se cumuler pour servir un besoin avec un plus gros montant pour un autre projet.

M. **Mark TRITTEN** pense qu'il y aura toujours de bonnes et mauvaises idées. Lorsqu'il y a une demande d'argent, il est important d'étoffer les objectifs des dépenses avec des faits concrets et il manque ceci dans ces neuf pages de ce préavis. La commission des finances avec l'appui du délégué M. **Philippe MUNDLER** souhaiteraient que la visibilité des dépenses soient plus claires sur les aboutissants de Région de Nyon pour la Commune de Vich.

Nous passons au vote.

*Le Préavis n°05/2023-2024 est accepté avec 21 OUI, 3 NON, 1 abstention*

#### **7. PRÉAVIS N°06/2023-2024 – ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE RÉSERVÉE COMMUNALE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 46 LATC**

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** indique que ces deux parcelles doivent être mise en zone réservée afin de procéder à la révision du PACOM et de veiller au bon dimensionnement de la zone à bâtir selon les exigences fixées par le Canton et la LAT

Lecture du rapport de la commission de l'urbanisme par M. **Roger BRAND**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°06/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Claudio GRECO** amène des précisions sur le projet de réponse de la Municipalité sur la parcelle 145 qu'il occupe. Les dates sont en octobre pour l'octroi du permis construire, janvier 2022 pour le dépôt du dossier et en mai 2022 pour la publication de la mise à l'enquête. M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** rassure M. **GRECO** et ceci sera corrigé.

M<sup>me</sup> **Belinda SCHAER** demande si d'autres zones seront mise en zone réservée ? M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** répond que non, ce sont les deux seules qui ont un taux énorme de constructibilité. Les autres zones sont trop petites.

M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** précise que tout ce qui est zone agricole restera zone agricole. Le Canton voulait que ces zones intermédiaires soient classées comme zones agricoles.

Nous passons au vote.

*Le Préavis n°06/2023-2024 est accepté avec 22 OUI, 1 NON, 3 abstentions*

#### **8. NOMINATION D'UNE COMMISSION POUR L'UTILISATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE**

Le **Président** demande des candidats. Ce sujet étant assez léger, le règlement est sur deux pages, le **Président** propose aux conseillers de reconduire la commission constituée pour le règlement de police, soit Messieurs **Éric PASCHE**, **Anthony PINZELLI**, **Jean-Pierre SUTTER M. Didier PLUSS** comme suppléant.

M. **David MARET** demande le pourquoi du besoin de caméras ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que nous n'avons pas le droit de mettre des caméras sur l'espace public, il faut le règlement d'utilisation des caméras de vidéosurveillance en premier. L'endroit des caméras sera soumis également à la Préfecture et sous forme de préavis et passera devant le Conseil Communal.

Nous passons au vote.

*La proposition est acceptée par acclamations*

#### **9. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA SÉANCE SUIVANTE**

M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** indique les préavis connus :

- Règlement Général de Police, à nouveau, car des erreurs de termes ne permette pas la validation et la signature de la juriste du Canton.
- Crédit d'étude pour une extension du Forum des Pralies/nouvelle UAPE.
- Règlement communal relatif à l'utilisation de caméra de vidéosurveillance.

#### **10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** revient sur une question posée au dernier Conseil sur le restaurant scolaire de Begnins. Ce sont 50 enfants dans un local trop petit, les accompagnants font au mieux. La directrice de l'UAPE de Begnins essaie également de trouver des solutions. Comment les choses peuvent être améliorées à court terme ? Il existe malheureusement peu de solutions, par contre à long terme, il pourrait être envisagé de modifier les locaux avec les nouvelles constructions prévues ou de diviser les enfants en deux groupes avec un groupe pour le restaurant scolaire au tarif de 14 CHF et éventuellement des places avec l'UAPE avec un tarif RAT peut-être plus élevé. Ceci avec un encadrement plus adapté pour les enfants. A Vich il y a déjà 16 enfants qui sont normalement sur le site de Begnins. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** insiste auprès du CODIR pour réévaluer avec une réflexion sur cette situation des cantines scolaires. Depuis 2014, l'harmonisation des cantines est à revoir, car sur certains sites il y a trois personnes non formées parce que l'AISE ne payent que ces trois personnes.

M. **David MARET** précise que l'interpellation de M. **Cyrille GHISTE** lors du dernier conseil, concernait le comportement et l'attitude des accompagnants et non des locaux ? où faut-il s'adresser ? M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique qu'il faut écrire à l'AISE et en copie à la Municipalité. Elle s'est renseignée et n'a pas vu de maltraitance, les surveillantes font de leur mieux et ont été blessées de penser qu'elles pouvaient être maltraitantes, maintenant les faits concrets de parents peuvent être adressés aux cantines concernées, copie à la Commune concernée et à M<sup>me</sup> **la Syndique**.

Une nouvelle convention existe entre Bassins et Vich pour bénéficier en 2024 du tarif indigène à la piscine de Bassins de 5 CHF par habitants.

M. **Jean-Claude BISSAT** annonce que la nouvelle balayeuse a été réceptionnée et est opérationnelle. Opérationnelle pour le déneigement il y a deux jours et les employés en sont satisfaits. La Municipalité doit penser au déménagement de l'administration communale qui reste à définir. Une prospection a été faite, il recherche une surface d'environ 100 mètres<sup>2</sup>.

M. **Richard STOECKLIN** explique que la Commune envisage de mettre une collecte séparée pour les biodéchets. L'idée est de se grouper avec d'autres communes pour optimiser les frais. Les biodéchets sont essentiellement composés de reste de nourriture, ainsi que les déchets de jardin (gazon) qui aujourd'hui ne sont pas valorisés car ils sont compris dans les ordures ménagères, dans le sac taxé. Les biodéchets sont 100% biodégradables et recyclables et ils peuvent être transformés en du biogaz et des engrais non chimiques. Il faut savoir que les déchets de nourritures sont essentiellement constitués d'eau et pour brûler ces déchets, les incinérateurs injectent des carburants. L'idée serait de faire du porte à porte avec des sacs spécifiques à utiliser et la collecte sera faite par des transporteurs 1x/semaine. Pour les Vichois qui adhéreront à cette initiative, ceci permettra une économie substantielle sur leur sac taxé, l'avantage également pour les personnes possédant du gazon, déposé devant chez eux il pourra être éliminé gratuitement.

M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** indique que la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) pour le district de Nyon a, conformément à l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, été mandatée par le Canton pour s'occuper des 47 communes du district de Nyon. Un plan a été élaboré, validé et envoyé à Lausanne. En retour de Lausanne, cette SRGZA va être présentée au public durant le 27 janvier au 25 février, les informations seront disponibles sur le site de la Commune. En résumé, le Canton, afin d'éviter que les zones artisanales ou industrielles soient mal utilisées, a dressé un inventaire de ces zones pour tout le Canton. Ceci afin d'éviter les villes dortoirs en « surveillant » une activité artisanale de manière à brasser la population, de manière que les personnes travaillant puissent être proches des transports publics. Un préavis en fin d'année 2024 sera présenté.

Le **Président** rappelle que lors des communications municipales, il n'est pas nécessaire de s'étendre avec des questions. En revanche, ceci reste possible dans les divers.

M. **David MARET** revient sur le dernier Conseil et l'interpellation de M. **Cyrille GHISTE** et demande à quel moment peut-on traiter la réponse ? il trouve que le sujet était plus centré sur les locaux et non sur la question des surveillants. Il remercie M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** pour son interpellation au niveau de l'AISE et ses renseignements mais ceci ne suffit pas. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** avait compris qu'il y avait un problème dans la cantine de Begnins,

mais la maltraitance dont il s'agit, doit avoir des preuves. Elle réitère le fait que c'est un problème de locaux et non d'un surveillant. M. **David MARET** précise a nouveau que l'interpellation concernait les problèmes avec des surveillants et qu'il souhaitait une réponse de la Municipalité confirmant avoir pris les dispositions nécessaires auprès des cantines concernées. M<sup>me</sup> **Antonella SALAMIN** explique que les employés en question ne sont pas remis en cause par sa hiérarchie. Une interpellation du Conseil Communal doit traiter un sujet sous la compétence de la Municipalité, ce qui n'est pas le cas des restaurants scolaires. Les parents peuvent aller plus loin dans leur démarche, en écrivant à l'AISE et à la Commune concernée et en plus en copie à la Municipalité.

## 11. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** annonce la démission de M. **Maxime NEIDHART**. Qui porte à 35 le nombre de conseillers.

Il explique que lors des élections complémentaires en mars prochains nous recherchons 5 candidats et 12 suppléants. Qu'un tout ménage est en préparation et sera distribué début janvier. Une liste d'entente communale sera disponible au greffe.

Concernant la destination des jetons de présences, historiquement ils sont destinés à l'association des cartons du cœur à Gland. Si pas d'autre choix d'association, ils seront reconduits cette année encore. L'Assemblée accepte cette demande. M. **Olivier MONACHON** demande si sur Vich il y a une telle association, NON mais les Vichois dans le besoin peuvent aller à Gland. La Municipalité a reçu la demande de la part de l'association des cartons du cœur pour les nécessiteux Vichois, elle a fourni le nom de deux familles.

Le **Président** annonce les dates des Conseils 2024 :

Mardi 12 mars 2024
Mardi 25 juin 2024
Mardi 8 octobre 2024
Mardi 3 décembre 2024

**Dates de réserve : Mardi 14 mai 2024 et Mardi 5 novembre 2024**

## 12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Fabrice SUTTER** explique que les bases de potelets lumineux sont défectueuses avec des fils électriques apparents et des bouts métalliques. Certains sont trop hauts et dépassent de 10-12 cm du sol les rendant dangereux surtout pour les enfants. M. **Jean-Claude BISSAT** précise que les bases avaient été recouvertes d'une plaque en alu et ne sont plus électrifiées, mais il prend note de sa demande.

M. **Mark TRITTEN** revient sur le 30km/heure nocturne, les panneaux ne sont pas assez visibles la nuit. M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** explique qu'ils sont posés selon les règles du Canton. Elle se renseignera sur d'autres possibilités. M. **Olivier MONACHON** pense que les habitants de Vich savent que la limite de vitesse est à 30km/h, ceci doit être visible pour les autres usagers de la route.

M. **Stéphane DEMUYNCK** indique que sur le pont il n'y a aucune visibilité, serait-il possible de mettre de la lumière ? M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** prend note de cette demande.

M<sup>me</sup> **Belinda SCHAER** annonce le concert de dimanche soir organisé par les Vichamines à l'église.

### 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 21h40. Il souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tout le monde.

Au nom du Conseil Communal

Le Président  
M. Christian BRONSIL



La Secrétaire  
Valérie ZEENDER